



Lettre-info du 6 juin 2023

Grève féministe du 14 juin 2023

Le Conseil d'Etat ne répond pas aux revendications posées par le Cartel La grève est donc légale et justifiée

Le 11 mai 2023, le Cartel intersyndical a envoyé un préavis de grève au Conseil d'Etat pour la grève féministe du 14 juin en mentionnant les exigences fixées par une résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée du personnel du 4 mai dernier soit :

- Le retour à l'âge pivot de 64 ans pour la retraite CPEG :
- Une réduction du temps de travail afin de mieux pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée;
- Une dotation en personnel suffisante dans les métiers en sous-effectif (soins, social et écoles);
- La revalorisation immédiate des salaires dans la santé, le social et le nettoyage;
- L'allègement du travail en fin de carrière: suppression des horaires coupés, congés payés pour décharge d'âge, suppression des tâches pénibles, droit à une mobilité interne choisie.

Par une lettre datée du 31 mai 2023, le Conseil d'Etat a répondu au Cartel en lui annonçant soutenir la grève féministe. Le Conseil d'Etat confirme sa disponibilité à ouvrir des négociations sur les demandes adressées par le Cartel et attend de sa part une priorisation de celles-ci.

Le Conseil d'Etat n'ayant cependant pas répondu concrètement aux exigences fixées, la grève du 14 juin est légale et justifiée. Le Cartel intersyndical encourage donc le personnel de l'Etat et du secteur subventionné à faire grève la journée du 14 juin en suivant les consignes et informations pratiques préparées par le Cartel.

Pour toutes les modalités liées aux actions et à la manifestation qui clôturera cette journée de revendication et de mobilisation, merci de vous référer au programme mis sur pied par le collectif genevois de la grève féministe :

https://grevefeministe-ge.ch/

Pour des services publics de qualité...

Le Cartel intersyndical a été, toutes ses dernières années, confronté à deux problèmes majeurs dans ses relations avec l'Etat-employeur :

- le manque de moyens affiché par le Conseil d'Etat pour justifier le non-versement répété de l'annuité et l'octroi, très partiel, de la compensation du renchérissement;
- des problèmes d'effectif dans de nombreux services qui conduisent à du surmenage et à un accroissement du taux d'absence.

A cela s'ajoute une revendication, mainte fois exprimée, sur la nécessité de diminuer le temps de travail du personnel, ainsi qu'augmenter les emplois dans le social, la santé et la transition écologique.

Plusieurs de ces problématiques pourraient trouver prochainement une solution !

Si vous voulez...:

- donner les moyens nécessaires à l'Etat de lui permettre de respecter les mécanismes salariaux;
- améliorer l'emploi et favoriser une réduction du temps de travail au sein de l'Etat et du secteur subventionné.

... ne manquez pas de visiter le site du Cartel

www.cartel-ge.ch



